



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2456

Ecole élémentaire Paul Bert - Cours nature – 289 rue Paul Bert à Lyon 3e - Opération n°
03347001 - Lancement des travaux et affectation d'une partie de l'autorisation de programme
n° 2021-3, programme n° 00006

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2456 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT - COURS NATURE –
289 RUE PAUL BERT A LYON 3E - OPERATION N°
03347001 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET
AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE
PROGRAMME N° 2021-3, PROGRAMME N° 00006
(DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation et plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 », n° 2021-3, programme 00006.

La végétalisation de la cour de l'école élémentaire Paul Bert s'insère dans le programme « Cours Nature » mené par la Ville de Lyon, prévoyant la végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil des jeunes enfants au cours du mandat 2021/2026. Ce programme est mené avec un triple objectif :

- Favoriser le contact quotidien avec la nature pour les enfants tout en leur offrant un nouveau support pédagogique ;
- Diversifier les usages et les pratiques en faisant des cours des espaces inclusifs et apaisés ;
- Participer au développement de la nature en ville et répondre aux enjeux du changement climatique.

L'école élémentaire Paul Bert, dans le 3^{ème} arrondissement de Lyon, comporte 7 classes et une cour d'une surface de 957 m². La cour est presque entièrement minérale, peu ombragée et ne compte aucun arbre, elle est de fait très chaude en été.

Une concertation approfondie a été menée avec les enfants d'une part, et le personnel de l'école d'autre part : direction de l'école et de l'accueil de loisirs, enseignants, animateurs périscolaires et agents Ville (gardien.ne, ATSEM/ASEP...). S'appuyant sur les résultats de ces ateliers de concertation, le projet Cours nature propose de transformer entièrement la cour en un espace plus naturel et ombragé, améliorant le confort de vie des usagers (enfants et personnel éducatif), et répondant aux enjeux liés au changement climatique. La nouvelle cour propose ainsi un meilleur équilibre et une plus grande flexibilité entre des espaces de jeux dynamiques et sportifs, des espaces calmes et des espaces à vocation pédagogique. Chaque type d'espace se voit conférer une ambiance propre, où chaque enfant pourra trouver sa place. Le projet paysager prévoit la plantation de nombreux arbres de hautes tiges, cépées et arbustes, ainsi que la mise en œuvre de sols naturels perméables sur une part importante de la cour.

L'ensemble des frais d'études (études préalables, diagnostics et de maîtrise d'œuvre, ainsi que d'autres prestations), ainsi que les coûts travaux et aménagements sont estimés à 520

000 €TTC. Ils sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3 « Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00006.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des travaux et autres prestations de l'opération n° 03347001 « Ecole élémentaire Paul Bert - Cours nature » est approuvé. Ces travaux et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n° 00006.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00006, AP n° 2021-3, opération n° 03347001, et imputée aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 212, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Déjà réalisé : 29 591,19 €;
2023 : 486 448,81 €;
2024 : 1 320,00 €;
2025 : 1 320,00 €;
2026 : 1 320,00 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET